

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 11 décembre 2023

CÉCITÉ & MALVOYANCE / AUDIOVISUEL

L'audiodescription en FWB : « Trop confidentielle, inégale et souvent inadaptée »

Depuis 2016, la Plateforme Audiodescription (PA) est l'organe représentatif des personnes déficientes visuelles en matière d'accessibilité audiovisuelle. Son constat : faute de critères de qualité et de pratiques homogènes, les audiodescriptions actuelles ne répondent pas aux besoins et aux attentes du public non- et malvoyant.

Comment partager une expérience visuelle à un public non- ou malvoyant ? Comment décrire par la voix des actions, des regards, des lieux, des ambiances ou les éléments sensibles d'une scène en mouvement ? C'est tout l'enjeu de l'audiodescription, dont l'objectif est de permettre aux personnes déficientes visuelles de se créer des images mentales sur des œuvres documentaires, audiovisuelles et cinématographiques, ainsi que les spectacles vivants.

Depuis 2016, la Plateforme pour l'Accessibilité (PA) – créée à l'initiative des Amis des Aveugles et Malvoyants, en partenariat avec les associations Eqla et La Lumière – mène diverses actions en faveur du développement de l'accessibilité à l'audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Progressivement, elle s'est positionnée en tant qu'organe représentatif des personnes déficientes visuelles en matière d'accessibilité à la culture. « *Si l'on peut admettre que les quotas sont de mieux en mieux respectés sur les chaînes de télévision publiques et régionales francophones, en Belgique, la diffusion des œuvres audiodécrites reste trop confidentielle sur les chaînes privées. L'accès à l'audiodescription s'avère presque inexistant dans les salles de cinéma* », constate Stéphanie Demartin, pilote de la Plateforme Audiodescription.

L'ACCESSIBILITÉ : UN ENJEU SOCIAL ET CULTUREL

« Le cadre légal actuel est insuffisant au niveau de la qualité, que ce soit pour la télévision, au cinéma ou sur les plateformes de streaming. Ce qui est dommageable car l'offre actuelle est inégale et souvent inadaptée. De plus, l'accès des publics non- et malvoyants aux informations sur les œuvres audiodécrites (films, séries télévisées, DVD, Blu-ray, pièces de théâtre, expositions culturelles) reste rare et dispersé », explique Martine Colla, co-pilote de la Plateforme Audiodescription.

L'enjeu est pourtant d'une importance cruciale : il s'agit d'inclusion sociale et culturelle, de la possibilité offerte aux non- et malvoyants d'accéder en temps réel, et quasiment dans les mêmes conditions, aux activités culturelles des voyants.



LE SAVIEZ-VOUS ?

30 auditeurs

La plateforme pour l'accessibilité à l'audiovisuel dispose d'un panel indépendant, composé de 30 spectateurs aveugles et malvoyants.

10 évaluations par an

Ce panel d'auditeurs aveugles et malvoyants évalue, en moyenne, 10 œuvres par an.

1 minute = 1 heure

Une minute de film équivaut à une heure de travail sur l'audiodescription. Il ne s'agit pas seulement de décrire les scènes, mais de restituer l'intention cinématographique du réalisateur. Ce travail d'auteur est réalisé de concert par un audiodescripteur et un comédien.

UNE VALIDATION PAR UNE PERSONNE DÉFICIENTE VISUELLE

► En tant qu'organe indépendant, la Plateforme Audiodescription veille à l'évolution du secteur et à la qualité des audiodescriptions, notamment avec l'aide d'un panel indépendant composé d'une trentaine d'auditeurs aveugles et malvoyants. Sensibilisé à la pratique qualitative de l'audiodescription, ce panel visionne et évalue des contenus audiodescrits selon une grille d'analyse approuvée par des professionnels du secteur.

« *En audiodescription, chaque mot, chaque silence aussi - essentiel pour préserver la bonne respiration du film - est pensé pour apporter l'information qui échappe au spectateur non- ou malvoyant, sans le saturer d'informations préjudiciables à l'esthétique ou à l'intrigue de l'œuvre. Il y a une véritable valeur ajoutée à ce qu'une personne non-voyante suit les différentes étapes ou valide la piste audiodescrite. Car, même si nous fermons les yeux, nous restons des voyants* », observe Jeremy De Backer, co-pilote de la Plateforme Audiodescription.

UNE CHARTE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ

L'ensemble des évaluations de la Plateforme est accessible sur le site plateforme-audiodescription.be et synthétisé dans un document transmis aux parties prenantes concernées, afin que quantité et qualité des audiodescriptions évoluent de concert.

« *Nos évaluations s'adressent non seulement à tout auteur d'audiodescription, mais aussi à tout producteur, chaîne de télévision ou diffuseur de contenu audiovisuel afin qu'ils prennent conscience que l'audiodescription audiovisuelle (AD) est un travail exigeant qui ne s'improvise pas*, explique Stéphanie Demartin de la Plateforme Audiodescription. Et d'insister : *Plutôt que de se focaliser sur le respect des quotas, nous exhortons le secteur à se réunir autour de critères de qualité communs.* » La Plateforme a, à cet effet, rédigé [une charte](#) avec l'ensemble de ses partenaires. Son but : proposer des repères méthodologiques et éthiques permettant la création d'audiodescriptions de qualité et qui répondent aux attentes du public.



► PLUS D'INFOS ?

Scannez ce QR code pour découvrir le site Web de la Plateforme ou surfez sur <https://plateforme-audiodescription.be> pour plus d'infos sur l'audiodescription.

Pour toute demande d'interview/témoignage, vos contacts presse :

Stéphanie Demartin, pilote de la PAA et Directrice du Pôle Autonomie et Inclusion aux Amis des Aveugles et Malvoyants : s.demartin@amisdesaveugles.org - 0496 10 82 17
Rafal Naczyk, porte-parole d'Eqla : rafal.naczyk@eqla.be - 0474 85 64 56